

« Bavière », un patrimoine peut revivre...

Cet article est paru dans le numéro 334 (octobre-décembre 2007) de la
Chronique du Vieux-Liège

« Le Vieux-Liège » et « S.O.S. Mémoire de Liège » ont examiné le projet prévu sur le site de Bavière dont le permis d'urbanisme pour une première phase vient d'être soumis à enquête publique. Nos associations sont, par définition, sensibles à l'histoire des lieux. Le site de Bavière et l'hôpital qui y vécut une centaine d'années appartiennent au patrimoine social de Liège et sont liés, dès leur origine, à la fondation du « Vieux-Liège ».

Notre société s'est en effet constituée en 1894 pour la sauvegarde de la *Maison Porquin*, superbe immeuble mosan, propriété du Lombard Bernardin Porquin au milieu du 16^e siècle, acquise ensuite par Ernest de Bavière qui en fit une résidence personnelle avant de la léguer en 1603 à la Confrérie de la miséricorde pour y soigner les malades. C'est ainsi qu'est né le plus grand hôpital de Liège qui occupait une partie importante de la place de l'Yser, appelée place de Bavière jusqu'en 1918. À la fin du XIX^e siècle, décision est prise de construire un nouvel hôpital sur l'actuel site de Bavière. La démolition prévue de l'hôpital historique qui s'était agrandi au cours des siècles et de la *Maison Porquin* qui en faisait partie fit l'objet de discussions animées au Conseil communal de Liège, entre 1888 à 1903. Nombreux étaient ceux qui plaidaient pour sa conservation et sa restauration, et parmi eux la Commission royale des monuments de l'époque et les fondateurs du *Vieux-Liège*. Hélas, l'autorité communale eut raison de l'édifice en 1904.

On peut encore voir une représentation de la *Maison Porquin* sur une céramique située sur l'imposte d'une fenêtre du 1^{er} étage de la belle maison Art nouveau conçue en 1907 par Joseph Barsin, au n° 9 de la rue Ernest de Bavière. S'y arrêter et lever les yeux en passant vaut vraiment la peine.

Outre leur objet de sauvegarde de la mémoire de notre ville, nos sociétés ont pour mission d'étudier la manière dont les aménagements contemporains respectent, dans leurs implantations, leurs circulations, leurs architectures, les caractéristiques locales d'un lieu. C'est là une tâche particulièrement importante car l'évolution d'une ville ne peut se faire à n'importe quel prix.


Dans la première phase du « projet Bavière », nous avons considéré que notre vigilance devait surtout s'exercer sur la réhabilitation du triangle historique de l'ancien hôpital et sur le sort fait à la chapelle Saint-Augustin, classée¹, mais aussi sur la conception des nouveaux bâtiments au regard de cet enjeu historique et architectural.

Tout en nous réjouissant de la requalification de cette importante partie d'Outremeuse qui attend, depuis des décennies, une affectation, nous avons émis officiellement, ce 11 novembre 2007, quelques remarques sur la création de ce nouveau quartier.

Le projet dans sa première phase

Les nouvelles constructions sont comprises entre la rue des Bonnes-Villes, une partie du boulevard de la Constitution et le début du quai de la Dérivation. Le projet comprend 208 logements (sur 600

¹ Cette chapelle où Simenon officiait comme enfant de chœur au début du siècle a été édifiée sous Ernest de Bavière en 1606 et appartenait au premier hôpital situé sur l'actuelle place de l'Yser. La chapelle a été démontée et remontée en 1894 par Paul DEMANY à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui. Elle est donc l'unique témoin encore vivant de l'hôpital du 17^e siècle.



prévus sur l'ensemble du site), des bureaux, une surface commerciale de moyenne importance, des rez-de-chaussée commerciaux, des esplanades bétonnées garnies d'arbres, une place publique avec un grand plan d'eau. Les parties privées sont destinées à la vente tandis que les parties publiques devront être restituées à la Ville.

La réaffectation des bâtiments historiques et de l'ancien institut de stomatologie, de style Bauhaus – dont on se réjouit qu'il soit maintenu par les promoteurs – devrait faire l'objet d'une demande de permis *bis* de la première phase des travaux.

Il est pour nous fondamental que les choses se passent comme cela du point de vue symbolique : *l'ancien hôpital de Bavière est particulièrement chargé - de bons comme de mauvais souvenirs - pour les Liégeois et particulièrement pour le monde médical, et fait partie de la mémoire affective commune*, au même titre que les Bains de la Sauvenière, la patinoire de Coronmeuse ou le Grand-Bazar pour ne citer qu'eux. Inaugurer une 1^{ère} phase sans que soit rénovée l'entrée de cet hôpital serait une erreur. Quant à l'ancienne dentisterie, nous encourageons vivement les pouvoirs publics à lui trouver une affectation. Nous souhaitons qu'une réflexion se mette en place au plus vite entre les instances politiques, le promoteur et les citoyens intéressés par un projet.

Les phases ultérieures du projet prévoient encore du logement, du parcage et un parc public. La construction d'une crèche et d'une salle omnisports est envisagée mais non décidée à ce jour.

La conception des nouveaux bâtiments au regard de l'enjeu historique et architectural

Créer un nouveau quartier et le voir vivre en bonne intégration dans le tissu environnant est une aventure passionnante. Pour répondre à cet enjeu majeur, la Ville de Liège a rédigé une charte urbanistique censée servir de cadre aux futurs auteurs de projet. Dans les objectifs généraux de cette charte, la commune « [...] souhaite une intervention innovante [...] des architectures nouvelles [...] tout en concevant une urbanisation qui prenne en compte le contexte existant. »

Les orientations urbanistiques (architecture et matériaux) reflètent le même souci de se référer « *au caractère et à la typologie du quartier (gabarit, alignement), tout en utilisant un langage contemporain [...]* ».


Ce défi d'une *urbanisation et d'une architecture à la fois contemporaines et intégrées* exige de la part des auteurs de projet non seulement du talent et de la sensibilité, mais encore un travail coordonné, condition indispensable à la cohérence de l'ensemble.

Notre sentiment à l'examen des plans est que c'est là que le bât blesse : les bureaux d'architectes semblent avoir voulu chacun poser « leur geste » sans réel souci d'ensemble, cet objectif pourtant fondamental étant confié *a posteriori* au travail du paysagiste-ensemblier des lieux, par ailleurs talentueux.

Notre demande n'est pas d'uniformiser les styles, encore moins de « copier » les caractéristiques du bâti historique, mais au moins de s'y référer quelque part dans les formes, les lignes, les rythmes, les couleurs choisies. Question de se sentir chez soi... Question d'art de vivre et d'harmonie - terme tant galvaudé. Tant l'entrée de Bavière que le remarquable bâtiment de l'ancienne maternité (autre haut lieu de la mémoire affective et sociale), actuelle Académie de musique Grétry - dont on espère qu'elle sera bientôt classée - , méritaient d'être pris en considération dans les prémisses du projet en vue de les mettre en valeur dans le nouveau contexte.

Or, au regard de ce qui précède, nous avons observé une importante hétérogénéité dans la conception des bâtiments. Et l'examen des plans fait apparaître des choix architecturaux en rupture avec la typologie environnante.

Ainsi, les façades proposées, pourtant proches de monuments chargés d'histoire, présentent des fenêtres aux rythmes irréguliers, aux formes asymétriques, tantôt horizontales, tantôt verticales, en



saillie ou en creux ; un assemblage aléatoire de briques ; des terrasses en retrait pour créer un « *effet perforation* » (*sic*), des châssis en aluminium, parmi d'autres... Nous avons répertorié pour les seuls parements: des briques scintillantes de teinte vert-gris, de larges briques chaulées, des blocs de béton, des briques émaillées d'un bleu soutenu, des pierres bleues, des bardeaux de cuivre à l'imitation d'écailles.

Seules se ressemblent les toitures qui, toutes, hélas, sont plates...

Et si certains projets présentent individuellement une architecture remarquable, si les uns respectent plus que d'autres les matériaux et les typologies locales, les « beaux objets » qu'ils contiennent perdent malheureusement de leur facture dans le désordre ambiant.

Mais c'est l'immeuble du quai de la Dérivation qui est le principal objet de nos critiques (plan, bloc A1). Haut de 10 étages et 37,5 mètres, il dépasse la norme de 29 mètres autorisée par l'actuel règlement communal sur les bâtisses, déjà très élevée. S'il s'agit du bâtiment phare ou emblématique souhaité sur le site, il est dommage de le situer là plutôt qu'au carrefour Dérivation-Constitution, en bord de fleuve et en contrepoint de l'entrée de l'ancien hôpital, dans le grand axe de la rue Jean d'Outremeuse. Ce serait là un lieu plus juste pour une entrée de ville, même si cet endroit est, en réalité, dans le centre-ville (la question des « entrées de ville » et le choix de leur localisation actuelle mériteraient une étude à part entière).

Mais comme l'a dit récemment Jean Barthélemy, architecte renommé, lors d'une conférence-débat à Liège sur l'urbanisme² : « Un élément-fort suffit sur un site comme Bavière, mais son emplacement doit être bien choisi. » Nous ajoutons : particulièrement dans une ville comme Liège où tant d'immeubles en hauteur et sans qualité architecturale ont déstructuré le tissu urbain et altéré le paysage.

De surcroît, l'architecture de l'ensemble de ce bloc A1 manque du relief souhaité dans la charte urbanistique de la Ville, son style est banal, voire dépassé. Tant qu'à faire un immeuble de ce gabarit, autant le marquer du sceau de la modernité et de l'originalité.

Nous estimons que, dans son expression, ses raccords, son architecture, ses matériaux, ce bâtiment ne correspond pas à l'esprit de la charte urbanistique. Vu qu'il est le premier des édifices qui sont théoriquement prévus dans la phase 2, le long du quai, il fera exemple. Aussi demandons-nous que sa conception soit revue.

Nous avons encore émis le souhait qu'une place soit faite à des oeuvres d'art aux abords des immeubles, sur les places publiques et dans les cheminements qui gagneraient ainsi en qualité et en convivialité, et que la conception du mobilier urbain du nouvel îlot soit confiée à un styliste de chez nous.


Nous pensons aussi que, lors de l'aménagement du boulevard de la Constitution et des phases ultérieures, une réflexion devrait avoir lieu sur la mise en valeur de l'ancienne maternité qui, bien qu'elle ne soit pas dans le périmètre du projet, fait historiquement partie de l'hôpital de Bavière.

Nous souhaitons sa mise en perspective par l'aménagement d'une petite place publique, par exemple.

En conclusion : une critique porteuse pour l'avenir de Bavière ?

Le point de vue que nous avons traité a mis en avant des qualités mais aussi des défauts de cette première phase. Il pourrait être lourd de conséquences de laisser créer des précédents généralisables

² Voir à ce propos l'article d'Edward Jeanfils dans le même numéro.



par la suite, quand d'autres projets feront l'objet d'une demande de permis d'urbanisme dans la ville, dans les quartiers des Guillemins, du Longdoz, de Droixhe ou de la Chartreuse, par exemple.

La capacité d'évolution des promoteurs et des auteurs de projet sera donc déterminante pour les phases ultérieures.

Lors des séances d'information et des rencontres avec les promoteurs du groupe Himmos et les architectes, dont certains sont Liégeois, le contact était positif et la volonté de dialogue manifeste.

Nous espérons qu'il en sera de même à l'avenir et nous nous sommes dits prêts à collaborer, dans la mesure du possible, à toute initiative allant dans le sens d'une recherche de solutions alternatives.

Madeleine MAIRLOT